

... à la rencontre



vendredi 17 mars 2006



des projets
qui font votre territoire !



Vivre les villes avec les CAUE de Franche-Comté

Afin de présenter les enjeux de l'amélioration du cadre de vie à travers des réalisations de collectivités territoriales, d'organismes publics ou privés et d'associations, les CAUE de la région (Doubs, Jura et Haute-Saône) et la Maison de l'Architecture vous proposent de découvrir quelques réalisations sélectionnées lors des Palmarès départementaux et régionaux de l'architecture et de l'aménagement 2003 et 2004.

Cette journée réservée aux professionnels et élus, est menée dans le cadre de l'opération « Vivre les villes » lancée par les ministères de la Culture et de la Communication, de l'Équipement et du Logement.

Dans le cadre de leur mission éducative et de conseil auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la région (Doubs, Jura et Haute-Saône) vous font visiter ses réalisations exemplaires à la rencontre des différents acteurs du projet : le maître d'ouvrage (le commanditaire) et le maître d'œuvre (architecte, paysagiste ou urbaniste).

Exemplaires de collaboration réussie entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ces opérations d'aménagement, de réhabilitation ou de création architecturale sont le reflet d'une démarche de qualité et de dynamiques communales.

Pour une démarche de qualité

L'urbanisme est une démarche pour agir sur le territoire et se doter d'outils nécessaires pour le faire. L'amélioration du cadre de vie fait partie de cette démarche menée par l'élu, accompagné de nombreux partenaires : la population, l'administration et les professionnels. Créer de nouveaux espaces, c'est écouter les habitants, discuter avec les élus, associer les services techniques et les concepteurs pour définir un projet adapté.

Le projet naît des échanges entre deux réalités : celle du site et du patrimoine dont l'étude est confiée à des professionnels et celle du politique, du social et de l'économique.

Du projet politique à la réalisation d'un d'aménagement, de nombreuses étapes de réflexions sont nécessaires. Elles sont mises en place par les élus.

1 - Pour se préparer

Ils s'entourent de compétences et sollicitent les conseils des services de l'État et des collectivités qui les conseilleront et les aideront dans la validation des différentes étapes du projet. Ils peuvent mettre en place une commission à laquelle peuvent être intégrées des associations représentant la parole des habitants pour que les réalisations soient plus justes.

Ils font établir une étude diagnostic, un état des lieux qui permettra de définir les principes d'aménagement.

Ils s'informent auprès d'autres communes, visitent des réalisations.

Ils valident un programme qui servira de base à l'étude menée par l'équipe de concepteurs retenue.

2 - Pour concevoir

Ils choisissent une équipe de concepteurs pour l'étude du projet et la réalisation des travaux. Ils commandent à une équipe de professionnels, une mission de conception. Elle travaillera à partir du diagnostic et du programme établis lors de la phase préparatoire.

Aux moments choisis, ils peuvent concerter les usagers (débat avec la population, lettres d'information, exposition évolutive, cahier d'expression libre, réunions publiques ...) car la réponse technique ne suffit jamais. L'urbanisation ne peut se dissocier d'une humanisation. Aussi, il est conseillé d'instaurer un aller-retour entre le projet et la participation à toutes les étapes du projet. Ils valident les différentes phases du projet en s'appuyant sur les avis de la commission mise en place.

3 - Pour réaliser

À partir du projet final, ils lancent un appel d'offre à des entreprises pour la réalisation des travaux. La phase de chantier nécessite aussi de communiquer auprès du public pour expliquer l'avancement et les éventuelles nuisances occasionnées.

Ils s'entourent de compétences, en plus de la maîtrise d'œuvre, d'une coordination SPS et de contrôleur technique pour la phase chantier.

4 - Pour gérer

Ils mettent en place les conditions foncières et financières (y compris l'entretien occasionné par le nouvel aménagement). Ils décident d'un phasage des travaux à partir du projet présenté par les concepteurs. Ils prennent l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'opération.

Généralement les CAUE interviennent dès la phase de préparation. Ils peuvent aussi intervenir à toutes les phases du projet en poursuivant leur mission de conseil.

Les étapes incontournables du projet

Études préalables

Programmation

À partir d'une étude diagnostic, validation des priorités par le maître d'ouvrage pour définir le programme.

Établissement d'un cahier des charges de consultation de la maîtrise d'œuvre, choix de l'équipe (architecte, urbaniste, paysagiste).

Réalisation par le maître d'œuvre d'une ébauche Proposition d'une solution répondant à l'ensemble des préconisations souhaitées.

Validation formelle par le maître d'ouvrage.

Conception

Avant-projet

Organisation et composition générale (relations fonctionnelles, dimensionnement, implantations, etc).

Choix techniques et esthétiques.

Élaboration du calendrier.

Validation formelle du maître d'ouvrage

Les composantes d'intervention, les moyens à mettre en œuvre sont connus.

Projet

Finalisation des descriptions de tous les éléments pour lancer la consultation des entreprises de travaux.

Réalisation

Consultation des entreprises

Mise en œuvre des travaux (suivi du chantier)

Réception des travaux

Livraison

Centre de formation



Ce projet est la réhabilitation de deux bâtiments industriels destinés aujourd'hui à accueillir des espaces de formation. L'un est en pierres, l'autre en charpente bois.

Le parti architectural a consisté à exprimer le principe structurel de chaque bâtiment, celui en maçonnerie est enduit, l'autre est bardé de bois. Les premiers étages des deux bâtiments sont reliés par une passerelle métallique.

Pour le bâtiment en pierres, son aspect et sa structure ont été conservés et des plateaux ont été aménagés à chaque étage.

L'aspect extérieur n'est pratiquement pas modifié, les entrées sont conservées sur deux façades.

Pour le bâtiment en bois, le principe retenu a été de démolir l'ensemble de la façade sud et de reconstruire une extension.

Celle-ci abrite les locaux administratifs. Nous avons intégré dans la partie existante, une salle de cours par travée. Ainsi la charpente en bois reste apparente et un voligeage en plafond permet d'apercevoir le solivage existant et d'améliorer l'acoustique des locaux.

Entre l'existant et l'extension, les circulations sont éclairées en partie haute par une longue baie vitrée, apportant un maximum de luminosité.

L'aspect extérieur du bâtiment est homogène et donc clairement identifiable, grâce à l'utilisation d'un bardage bois sur l'ensemble des façades.

Les bâtiments font partie à leur origine d'une enceinte industrielle, le programme consistait à les aménager en

Programme
Réhabilitation d'une friche industrielle
en centre de formation.

Adresse
15 rue de la Métairie
70200 Lure

Maître d'ouvrage
Ville de Lure
70200 Lure

Maîtrise d'œuvre
Alain Drapier, architecte DPLG
90 rue Carnot
70200 Lure

Patrice Jacquet, architecte DPLG
3 rue Paul Petiteleu
BP335
70006 Vesoul

Mission complète
avec suivi des travaux

bâtiments publics. Le principe du projet a donc consisté à supprimer les enceintes et à repositionner les bâtiments dans l'espace public.

Les accès au site et les entrées des bâtiments ont été multipliés.



Surface de l'opération
1295 m² de SHON

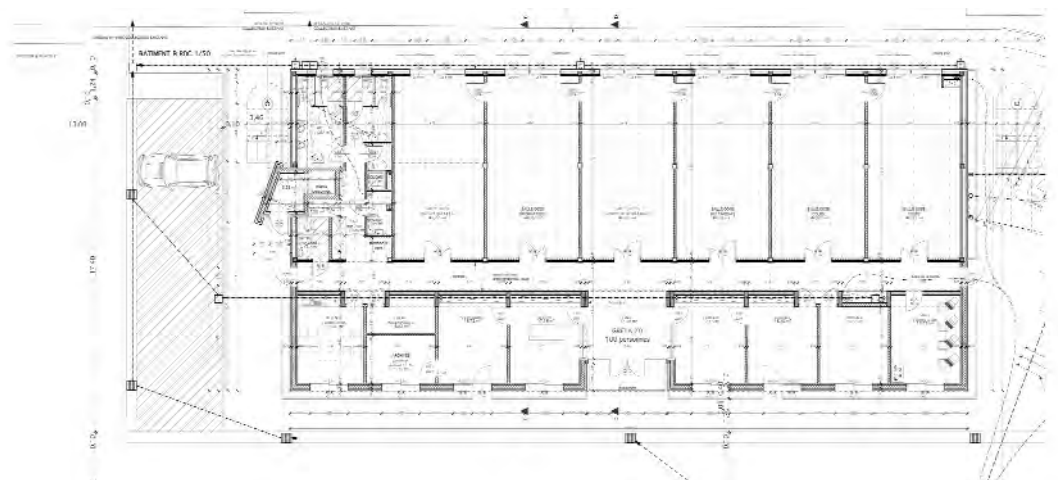
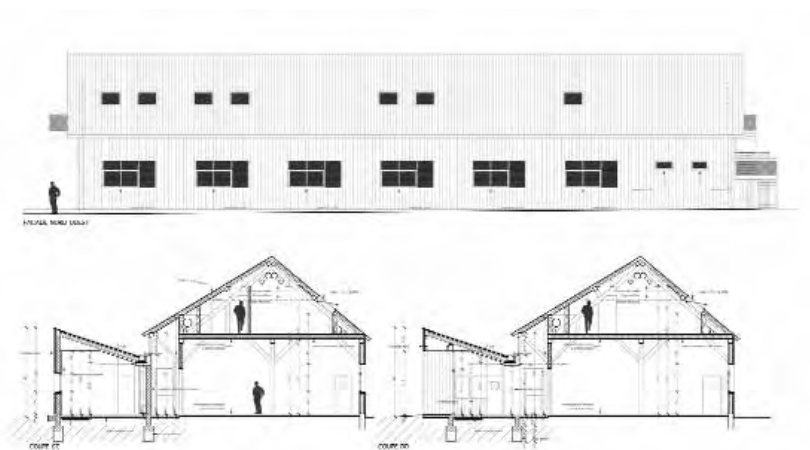
Surface du terrain
3600 m²

Calendrier
Sélection des équipes : mars 2003
Chantier : octobre 2003
Emménagement, réception : mars 2005

Coût des travaux
1 700 000 € TTC, 1313 € le m²

Financement
Europe : 7,5%
État : 15%
Région : 22,5%
Département : 9,5%
Maître d'ouvrage : 15,5%

Photographe
Geoffrey Pleignet



Place des Tilleuls



L'histoire du site a fortement influencé le dessin du projet. La place des Tilleuls a toujours été un lieu de passage correspondant à l'entrée sud de la ville en venant de Besançon et du couvent des Capucins.

Elle fait en même temps partie du système de défense de la ville, c'était alors une demi-lune entourée de fossés que deux ponts permettaient de franchir pour gagner la porte haute.

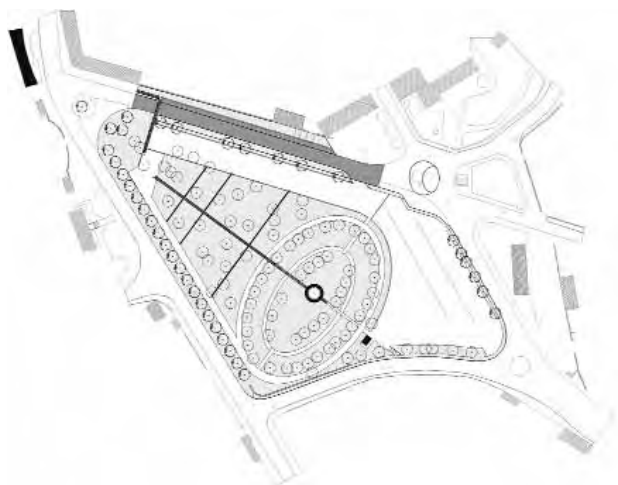
Au XVIII^e siècle la place va revêtir le rôle de jardin public. Ses tracés sont alors rectilignes et bordés de tilleuls. Au XIX^e siècle des cheminements plus souples se surimpriment et l'ellipse encaissée apparaît.

Le projet est né de l'envie de s'inscrire dans cette continuité historique en écrivant une nouvelle page pour la Place des Tilleuls. L'intervention est une intégration des usages variés auxquels le lieu doit répondre autant qu'un murmure de son histoire.

Nous avons pris le parti de marquer notre geste par la couleur noire pour en favoriser la lisibilité : le dallage de granite noir et les éléments en béton accompagnent le marcheur jusqu'au cœur du jardin. Les murs orientent le regard et renforcent les limites physiques de la place. L'aboutissement de ce parcours est constitué d'un kiosque à l'emplacement de l'ancien bassin au centre de l'ellipse.

Cette construction place le promeneur en légère surélévation, lui offrant un point de vue extériorisé et un emplacement protégé. Le kiosque agit comme un révélateur, il affiche le renouveau du lieu et sa réappropriation par les habitants.

La grande place, lieu de cirque, de foire, de dépose scolaire et de manifestations ponctuelles est revêtue d'un tri-couche calcaire pour répondre à ses multiples usages.



Programme
Le projet de la place des Tilleuls résulte de la volonté exprimée de la ville de Gray (Maître d'ouvrage) de réinvestir un lieu ancien, profondément attaché à l'histoire de la cité et dégradé par les années au point d'être délaissé par ses habitants.

Adresse
Place des Tilleuls
70100 Gray

Maître d'ouvrage
Ville de Gray
70100 Gray

Maîtrise d'œuvre
Agence Territoires
22 rue Mégevand
25000 Besançon

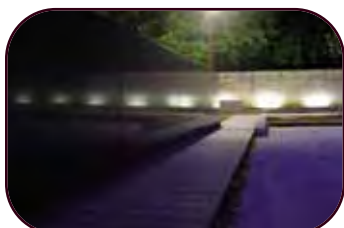
Mission complète
pour une restauration du parc
et une redéfinition de ses usages.

De fins passages en béton désactivé reprennent le tracé des chemins sauvages et permettent la traversée du jardin dans sa largeur en direction du théâtre.

Les plantations existantes ont été complétées par trois variétés de tilleuls. L'alignement de la rue de la Libération est intégralement replanté ainsi que le pourtour de la place pour en indiquer ses limites. Dans l'ellipse, au pied du kiosque une masse de vinaigriers isole la construction du reste du jardin.

Enfin, le projet d'éclairage vient compléter la volonté de reconquête de la place des Tilleuls.

Ses frontières sont soulignées, ses éléments d'histoire affichés et ses cheminements incitent à la promenade nocturne.



Surface de l'opération
5 500 m² de SHON

Surface du terrain
5 500 m²

Calendrier
Sélection des équipes : 2001
Projet : 2002
Chantier : 2002
Réception : été 2003

Coût des travaux
650 000 € HT, 120 € le m²

Financement
Europe : 0%
État : 30%
Région : 0%
Département : 0%
Maître d'ouvrage : 70%

Prix
Trophée de l'aménagement urbain
du Moniteur en 2004.

Lauréat au Palmarès Régional
de l'Architecture 2004,
catégorie « aménagement urbain »
Projet sobre et bien dessiné. Le kiosque
apparaît comme un élément artistique
et de décor.

Photographe
Nicolas Waltefaugle

Maison de l'enfance



Les objectifs

Une dimension urbaine

Créer un espace dédié à l'enfant au centre de la commune. Le seul moyen permettant d'articuler les deux bâtiments existants (écoles maternelles et primaires) avec le projet est d'offrir un vide entre les bâtiments. Ce nouvel espace public permet aux bâtiments, existants et futurs, de se regarder, de se faire face. Ainsi, l'unité des équipements pourra s'opérer. Le lieu d'accueil doit être un élément structurant du quartier. Le projet doit constituer le lien entre l'enfant, l'adulte et l'environnement.

Une dimension fonctionnelle

Créer un seul équipement constitué de deux entités, l'une dédiée à la crèche et l'autre au centre de loisirs. La figure de « l'équerre » donne au projet l'unité de l'équipement sur la base de deux entités.

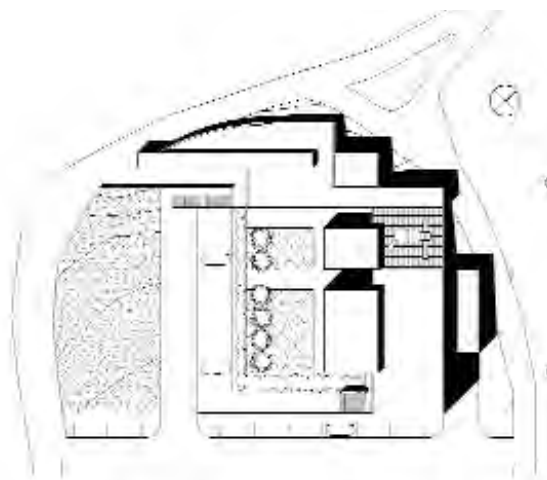
Une dimension économique

Le respect du coût d'objectif est une priorité. Il faut pour cela s'adapter aux contraintes du programme mais aussi du site. L'implantation du bâtiment doit optimiser la topographie du terrain. Le système constructif, le choix des matériaux et l'organisation des locaux devront permettre le respect des enveloppes.

Le projet

Le projet est constitué par deux lignes haute et basse. L'équerre ainsi formée s'ouvre vers les équipements scolaires existants. Le projet vient contenir un espace extérieur, l'un ouvert au public, une aire de jeux et l'autre réservé au centre de loisirs. Tous les équipements liés à l'enfant se regardent.

La déclivité du terrain nous permet de créer deux espaces distincts à l'intérieur de ce dispositif : au rez-de-chaussée bas (+ 540.80 ngf), l'espace est confiné et contenu par les constructions. Les dégagements visuels seront réduits ; au rez-de-



Programme
Maison de l'Enfance comprenant
une crèche de 15 berceaux
et un centre de loisirs
sans hébergement (CLSH).

Adresse
Maison de l'enfance
39170 Lavans-les-Saint-Claude

Maître d'ouvrage
Ville de Lavans-les-Saint-Claude
39170 Lavans-les-Saint-Claude

Maître d'ouvrage délégué
DDE 39, M^{me} Marchal et M. Moralès

Maîtrise d'œuvre
Atelier Béranger,
architectes mandataires,
Allain Tacconi, économiste et OPC,
IGB BET structures,
Lazzarotto BET fluides et électricité

Mission
de base et OPC

chaussée haut (+ 545.60 ngf), l'espace est ouvert vers les montagnes. Les dégagements visuels y sont nombreux.

L'ensemble peut être desservi soit à pied, soit en voiture. Pour les voitures, un parc de stationnement de dix-huit places est aménagé au rez-de-chaussée bas. Une deserte-minute est située sur le Chemin Vert, composée de deux places de parking supplémentaires à proximité immédiate de l'entrée de la crèche. Pour les piétons, le projet renforce les venelles existantes sur la commune. Au Nord, il est possible d'accéder à la crèche par un premier parvis ouvert au public. Ce dernier dessert le bas du terrain par un escalier largement dimensionné. Au Sud, le traitement de la voie nouvelle devra permettre la continuité de la voie piétonne située le long de l'école maternelle.

La ligne haute : la crèche

La démarche architecturale est profondément liée au projet pédagogique, donc à l'enfant et à l'adulte qui l'accompagne.

Surface de l'opération
763 m²

Surface du terrain
Deux parcelles cadastrées 273 et 274
d'une surface de 2 885 m²

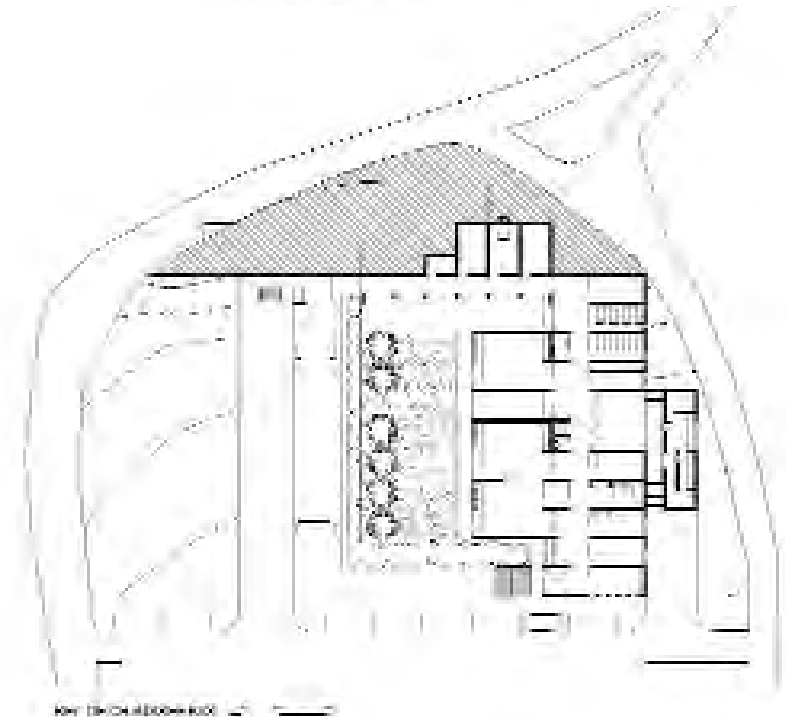
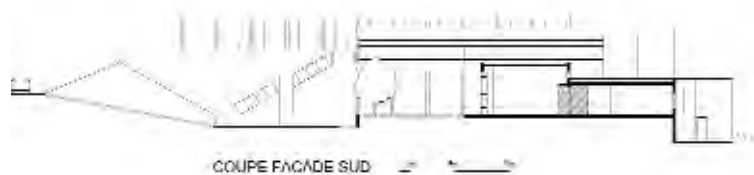
Calendrier

Sélection des équipes : Octobre 2001
Programmation : Octobre 2001
Projet : Septembre 2002
Chantier : Février 2004 / Juillet 2005
Emménagement, réception : Août 2005

Coût des travaux
1 059 184 € HT, 1388 € le m²

Financement
travaux + maîtrise d'œuvre + mobilier divers
Europe : 0%
État : 3%
Région : 0%
Département : 8%
Maître d'ouvrage : 49%
Autre : CAF 26%

Photographe
CAUE du Jura



Musée de la Lunette



« Le musée de la Lunette s'implante au centre de Morez face au majestueux Hôtel de Ville, et se veut le siège emblématique de l'importante activité industrielle lunetière développée dans « la vallée noire ».

La luminosité particulière d'un fond de vallée fusionne les teintes de ces matériaux dans une tonalité minérale grise légèrement bleutée renvoyant à celle des versants rocheux. Par contraste, les espaces intérieurs et le mobilier muséographique sont revêtus chaleureusement de placages en hêtre rouge associé à des panneaux sérigraphiés de médium noir.

La toiture, galbée en forme de conque, signale la présence de l'espace culturel dans l'espace urbain.

L'espace d'accueil du Musée prolonge de plain-pied le parvis aménagé qui couvre le parc de stationnement réalisé en sous-sol.

Le parcours muséographique s'initie par une ascension du hall par élévateur qui permet aux visiteurs d'appréhender le paysage morézien.

À l'intérieur des espaces d'exposition, la lumière naturelle n'est modulée qu'en pignons pour instaurer la pénombre adaptée à la mise en scène des fibres optiques des collections de lunettes.

Les différentes thématiques présentées au public sont servies par un mobilier muséographique modulable, une sonorisation et des projections intégrées, et des animations interactives fabriquées avec la participation des enseignants et élèves du Lycée d'Optique de Morez. »

Gilles Reichardt - Gilles Ferreux

Programme
Musée, organisation professionnelle
des Lunetiers du Jura, l'Association
lunetière technologique (A.LU.TEC),
Fond Documentaire de la Lunetterie,
réserves du musée des Beaux-Arts
et un magasin privé d'opticien.

Adresse
Musée de la Lunette
Place Jean Jaurès
39400 Morez

Maître d'ouvrage
Ville de Morez
39400 Morez

Maître d'ouvrage délégué
SOCAD
27 ter avenue C. Prost
39000 Lons-le-Saunier

Maîtrise d'œuvre
Agence Reichardt et Ferreux,
architectes DPLG
170 rue du Docteur Jean Michel
39000 Lons-le-Saunier

Mission complète
Loi MOP de base, EXE, OPC, mobilier,
muséographie, scénographie



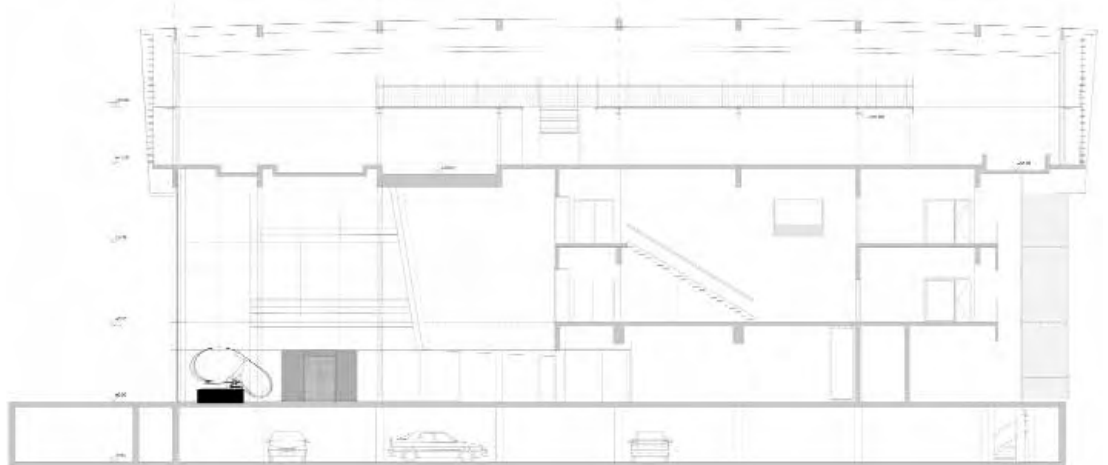
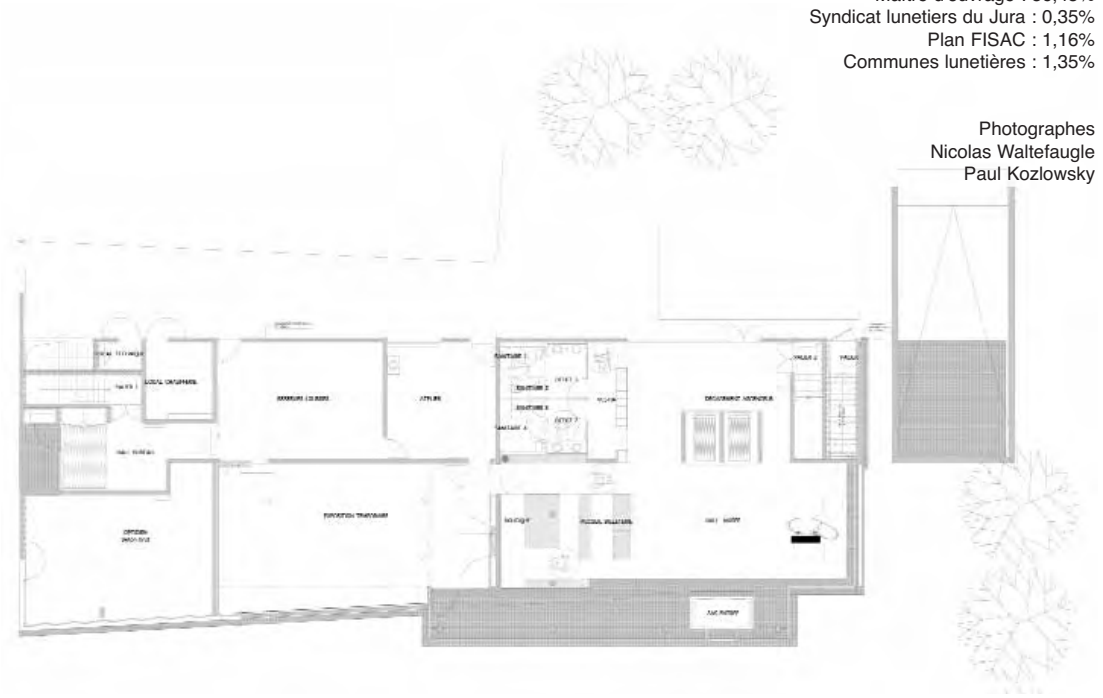
Surface de l'opération
2400 m² utiles

Calendrier
Sélection des équipes : 1998
Programmation : 1998
Chantier : 28 mois
Emménagement, réception : 2002
Ouverture au public : 2 mai 2003

Coût des travaux
4 011 240 € TTC, 1 670 € le m²

Financement
Europe : 7,57%
État : 10,65%
Région : 5,16%
Département : 17,31%
Maître d'ouvrage : 56,45%
Syndicat lunetiers du Jura : 0,35%
Plan FISAC : 1,16%
Communes lunetières : 1,35%

Photographes
Nicolas Waltefaugle
Paul Kozlowsky



Maison intercommunale de l'enfance et des loisirs



L'art a inspiré ce projet, tant en ce qui concerne la réalisation du bâtiment et son équipement en œuvres d'art, qu'en ce qui a trait à ses objectifs : permettre aux enfants de découvrir toutes les disciplines artistiques, donner aux seniors l'opportunité de stages culturels et de découvertes littéraires, picturales et autres. Enfin familiariser tous les habitants de la commune avec une architecture innovante, des associations de couleurs inhabituelles, des réalisations artistiques riches et variées et des manifestations dédiées à la culture. L'art et donc la M.I.E.L. qui lui sert de vecteur, deviennent un geste politique, apprenant le respect des différences, la tolérance, et enrichissant la réflexion de chacun.

La distribution de l'espace correspond à ces objectifs.

Un espace enfance, dans lequel fonctionne un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Un espace seniors, destiné à offrir une vie sociale enrichie aux plus de 60 ans.

Un espace associations qui permet une dynamisation du milieu associatif.

Une salle à vocation polyvalente permettant d'accueillir environ 250 personnes : pour des événements privés ou pour des manifestations organisées par la commune (salon salé-sucré consacré aux arts culinaires et de la table, exposition de photos anciennes, exposition de la société mycologique du Territoire, etc).

Enfin une scène amovible, ouverte à la fois sur l'intérieur du bâtiment et sur l'extérieur, de façon à pouvoir organiser des représentations en plein air ou non, selon la saison.

Le concepteur du bâtiment a pris le parti d'une architecture innovante. La M.I.E.L., dont les lignes sont d'une rigueur absolue, a joué sur le dénivelé du terrain, permettant aux enfants d'accéder de plein-pied à l'espace qui leur est réservé et réservant aux adultes la possibilité de se reposer, au même niveau, niveau qui

Programme
La Commune d'Offemont
(4 000 habitants) avait besoin d'un lieu
d'échanges et de rencontres,
d'un espace culture et animation.

Adresse
Maison intercommunale
de l'enfance et des loisirs
Lieu-dit « Dans les Gras »
90300 Offemont

Maître d'ouvrage
Commune d'Offemont
96 rue Aristide Briand
90300 Offemont

Maître d'ouvrage délégué
SODEB
1 rue Morimont
BP 282
90000 Belfort

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire
Philippe Jean, architecte ENSAIS
55 boulevard de la Villette
75010 Paris
BET structure, fluides ; économiste
CTB Blondeau Ingenierie
2 avenue du général Sarrail
90000 Belfort
BET acousticien
Peutz & Associés
34 rue de Paradis
75010 Paris

correspond toutefois à un premier étage, sur une terrasse abritée qui domine les paysages alentours. Un ascenseur permet l'accès handicapé.

Les baies vitrées ne noient pas les salles dans le paysage alentour mais le scénarisent : certaines salles ne permettent la découverte de celui-ci qu'en position assise.

Des passerelles de bois, qui offrent une promenade originale autour du bâtiment et donnent sur le paysage environnant un coup d'œil intéressant, servent aussi de casquettes pour protéger du soleil la salle polyvalente dont les vitres sont situées au Sud.

Enfin, vu d'une hauteur voisine, le bâtiment se fond parfaitement dans le paysage. Il trace la limite entre la zone urbaine et les espaces naturels de grande qualité qui la côtoient, et son revêtement extérieur correspond exactement au grès du clocher de l'Église qui se profile à l'arrière plan.

Le choix des couleurs a été audacieux : le plafond de la grande salle est en tôle perforée rouge. Le rouge est en effet une couleur qui rythme le bâtiment et est en permanence associé au mauve et au brun.

Cet équipement a donc une vocation touristique, en égard à sa situation géographique, une vocation sociale aussi : il doit permettre des brassages de population importants (rapprochement des enfants scolarisés en Z.E.P. et de ceux qui ne le sont pas), proximité des anciens et des enfants, espace convivial pour les sportifs. Il a encore une vocation artistique : des achats d'œuvres d'artistes connus sont complétés par la réalisation, dans l'espace enfance, de fresques réalisées par deux jeunes femmes, dont l'une a un cursus d'études en histoire de l'art, la seconde étant étudiante en arts plastiques. Enfin il doit être un instrument privilégié de découverte du monde de l'art pour tous les habitants de la commune et même au-delà.

Madame BOUVIER, Maire d'Offemont.

Surface de l'opération
1 376,12 m² de SHON

Surface du terrain
40 000 m²

Calendrier
Sélection des équipes :
Programmation :
Projet :
Chantier :
Réception : 5 juillet 2002

Coût des travaux
1 227 242,60 € (MIEL)
827 915,09 € (VRD)
174 927,30 € (aménagements cuisine)

Financement
(si possible en pourcentage)
Europe :
État :
Région :
Département :
Maître d'ouvrage :
Autres :

Prix
Lauréat au Palmarès Régional
de l'Architecture 2004,
catégorie « Construction publique »

Photographe
Philippe Jean



Aménagement du centre-bourg



Ces réalisations de traversée de village et de centre-bourg ont pour objectifs : de redonner une cohérence visuelle au village, par l'utilisation de matériaux et de vocabulaire communs ; de permettre une meilleure perception des éléments de repères dans la commune ; de rendre l'espace public accessible par la création de liaisons piétonnes protégées, la réduction de la vitesse et l'aménagement d'aires de stationnement ; et de requalifier certains espaces publics.

Programme
Aménagement du centre-bourg

Adresse
Centre-bourg
25480 Pirey

Maître d'ouvrage
Commune de Pirey
25480 Pirey

Maîtrise d'œuvre
Pierre LELU, architecte DPLG
18 rue des Vignes
25870 Auxon-Dessus

Mission complète

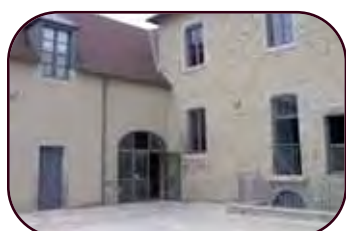
Surface de l'opération
1800 m² de place, 1027 m² de voiries,
soit un total de 2827 m²

Calendrier
Diagnostic : CAUE du Doubs, février 1998
Sélection des équipes : 2003
Chantier : décembre 2003
Réception : fin 2005

Coût des travaux
391 342 € HT, 139 € le m²

Financement
Europe :
État :
Région :
Département :
Maître d'ouvrage :
Autres :

Photographe
Michaël Obin, CAUE du Doubs



Traversée de village



Ces réalisations de traversée de village et de centre-bourg ont pour objectifs : de redonner une cohérence visuelle au village, par l'utilisation de matériaux et de vocabulaire communs ; de permettre une meilleure perception des éléments de repères dans la commune ; de rendre l'espace public accessible par la création de liaisons piétonnes protégées, la réduction de la vitesse et l'aménagement d'aires de stationnement ; et de requalifier certains espaces publics.

Programme
Aménagement de la traversée
de Boussières (place et rues voisines)

Adresse
25320 Boussières

Maître d'ouvrage
Commune de Boussières
25320 Boussières

Maître d'ouvrage délégué
DDE 25

Maîtrise d'œuvre
Pierre Lelu, architecte DPLG
18 rue des Vignes
25870 Auxon-Dessus

Mission complète

Surface de l'opération

Surface du terrain

Calendrier

Diagnostic : CAUE du Doubs, mai 1995

Sélection des équipes : 1999

Chantier : 2000-2006

Réception : fin 2006

Coût des travaux

992 495 € TTC

Financement

Maître d'ouvrage : 82%

Autres : 18% (État, Région, Département,
Syded, Contrat CITE)

Prix

sélectionné au Palmarès départemental de
l'architecture et de l'aménagement 2003
du CAUE du Doubs

Photographe

Michaël Obin, CAUE du Doubs



Maison d'accueil



La Maison d'accueil de Saône constitue une annexe de la maison de retraite Alexis Marquiset de Mamirolle, distante de quelques kilomètres. D'une capacité de vingt-cinq lits, elle a été créée dans le cadre du projet d'humanisation de l'établissement principal.

Le terrain d'un hectare, cédé au franc symbolique par la commune de Saône, est très étroit et coupé en son milieu par une ligne électrique de 225 kV.

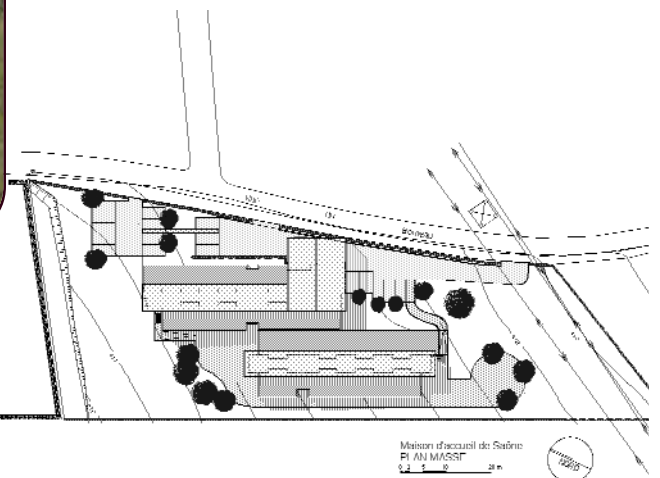
Le bâtiment est donc implanté sur une moitié de ce terrain, avec peu d'aisance, des orientations imposées et une pente contraignante compte-tenu de la programmation à simple rez-de-chaussée.

La construction se déploie en deux ailes pour s'adapter à la déclivité, la partie centrale accueillant les services communs réduits au minimum du fait de la proximité de l'établissement principal : pas de cuisine de préparation, ni lingerie, ni chambre mortuaire.

La disposition en plan des chambres offre un maximum d'habitabilité : composées sur un carré de 4 mètres sur 4, elles sont accotées par le cabinet de toilette de 2 mètres sur 2. Ces derniers sont groupés par deux dans les « piliers » construits en blocs architectoniques qui soutiennent la toiture décalée des circulations.

Le grand débord de cette toiture en acier assure en été le pare-soleil pour les fenêtres hautes. En hiver, le soleil, plus bas pénètre largement dans les circulations.

Les chambres sont groupées par quatre avec un banc devant chaque porte dans l'optique de recréer localement une échelle domestique.



Programme
Maison d'accueil annexe de 25 lits
dont 21 en chambres individuelles
et 4 en chambres doubles
(secteur : social).

Adresse
Maison d'accueil de Saône
Rue du Bouleau
25660 Saône

Maître d'ouvrage
Maison de retraite Alexis Maquiset
40 rue de la Gau
25620 Mamirolle

Maître d'ouvrage délégué
Conduite d'opération : DDE du Doubs

Maîtrise d'œuvre
François Haton, architecte DPLG
8 chemin du Croton
25000 Besançon
Sylvie Simmen, assistante
BET tous corps d'état
Blondeau Ingénierie

Mission
De base+EXE+OPC

Avec l'habitude, quasi générale dans les maisons de retraite, de laisser les portes constamment ouvertes, on offre pour ainsi dire avec cet espace et le principe de coupe, la double orientation à toutes les chambres et des circulations en lumière naturelle permanente.

Les deux ailes comprennent des atriums plantés de palmiers aux croisements des circulations et de petits salons en leurs extrémités afin d'offrir aux pensionnaires le choix de l'isolement ou de la convivialité.

C'est dans le hall d'entrée que cette dernière est la plus manifeste, de par le surdimensionnement et la double hauteur. L'espace en est prolongé à l'extérieur par l'abri d'un auvent de grande dimension.

L'expression des matériaux est brute pour les porteurs et la superstructure : blocs architectoniques et acier, et plus « polie » dans la sphère intime des chambres.

On a porté un soin particulier à la mise au point des salles de bains, carrelées sur les sols et les murs, comme nous l'autorise la réglementation non strictement hospitalière.

Le mobilier de base des chambres et des communs est décliné en médium verni alésé de hêtre que l'on retrouve également en faux-plafond extérieur de l'auvent.

Surface de l'opération
1126 m² de SHON, 1053 m² utiles

Surface du terrain
1 ha

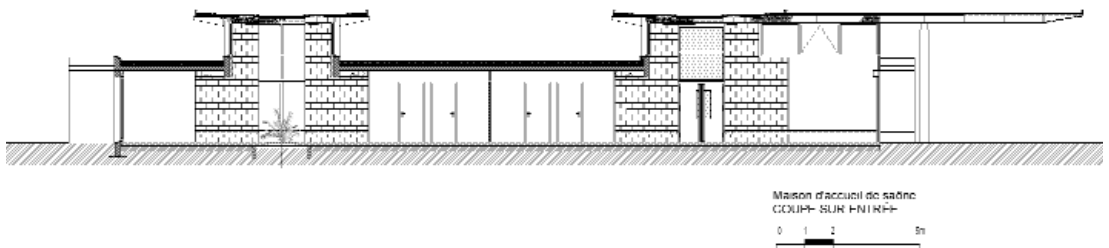
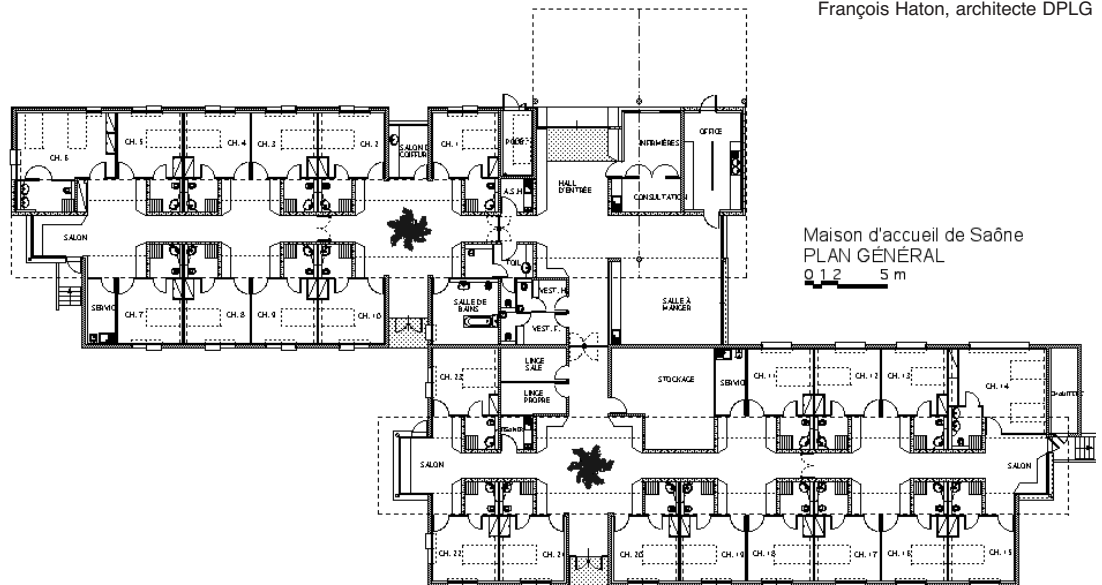
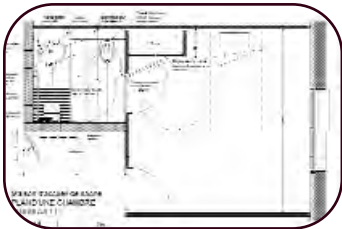
Calendrier
Sélection des équipes : automne 1996
(sur dossier puis visite des réalisations
des 3 candidats présélectionnés sur dossier)
Projet : 1997
Chantier : février de 1998 à février 1999
Réception : juillet 1999

Coût des travaux
871 150 € HT, 830 € le m²

Financement
Europe : 0%
État : 0%
Région : 0%
Département : 0%
Maître d'ouvrage : 100%

Prix
Lauréat au Palmarès Régional
de l'Architecture 2004,
catégorie « Construction publique »

Photographe
François Haton, architecte DPLG





Les CAUE, des organismes à votre service

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. » Loi sur l'architecture, 1977.

Dans les années 1970, des voix de plus en plus nombreuses dénonçaient la « France défigurée » et la banalisation grandissante de l'architecture provoquant la perte d'identité des territoires. Elles s'élevaient en même temps contre l'architecture moderne, repoussant toute innovation et toute création. Face à ces préoccupations, les pouvoirs publics ont privilégié un parti éducatif et culturel.

C'est de ce choix politique fort que sont nés les CAUE, sous l'initiative des conseillers généraux « en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement ».

Leur champ d'action englobe tous les domaines du cadre de vie : « Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement » (article 7 de la loi sur l'architecture). Pour remplir leur mission éducative, les CAUE ont des activités qui se déclinent sous des formes multiples : le conseil, surtout envers les maîtres d'ouvrage publics et privés, la formation, la sensibilisation, l'animation culturelle, etc. Cette diversité est d'autant plus grande que les CAUE s'adressent à tous les publics concernés par la qualité du cadre de vie, c'est-à-dire à tout le monde sans exception, dans un esprit citoyen.

La volonté du législateur s'affirme non seulement dans les missions des CAUE mais aussi dans la structure qu'il leur a donnée. Une taxe parafiscale, perçue sur les permis de construire, est la base de leur financement. Leur forme juridique est originale et unique. Promulgués par décret, leurs statuts, proches de ceux d'une association selon la loi de 1901, sont identiques d'un département à l'autre.

Son Conseil d'administration, dont la composition est arrêtée par décret, fait participer tous les représentants des parties prenantes du cadre de vie dans un département : élus généraux, représentants des services de l'État, professionnels, associations...

Leur territoire de compétence est le département, il a été choisi par le législateur en fonction de sa pertinence pour permettre d'une part, d'assurer par sa proximité une connaissance du territoire et une accessibilité à tous, tout en étant, d'autre part, à l'échelle des grands projets et des paysages, objets des débats d'aménagement.

Leurs missions les ont conduits à constituer des équipes pluridisciplinaires qui regroupent des professionnels de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement. Ces experts, tous de formation supérieure, architectes, paysagistes, ingénieurs écologues, urbanistes, etc, croisent leur regard, leur logique et leurs compétences pour construire sur un territoire un cadre de vie de qualité qui s'inscrit dans la durée.

Pour nous contacter

CAUE 25
14 passage Charles de Bernard
25000 Besançon

Tél. 03 81 82 19 22
Fax 03 81 82 34 24

CAUE 39
19 avenue Jean Moulin
BP 48
39002 Lons-le-Saunier

Tél. 03 84 24 30 36
Fax 03 84 24 63 89

CAUE 70
2 rue des Ilottes
70000 Vesoul

Tél. 03 84 96 97 77
Fax 03 84 76 08 64



Conception graphique
Mylène Moisan,
CAUE du Doubs

© FLC

Vivre les villes 2006

